

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

MINUTE

BRUXELLES, LE 18 décembre 1950.

Direction Générale

B/210/2/2000/38290

N°

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE.


Objet :

Minutée par

M. le Directeur
Général SUTTENS

Nom et visa du Chef de Service :

Nom et visa du Directeur Général :



Visa du Secrétaire Général :

Le problème de la péréquation du prix des charbons belges, qui devait être étudié et résolu au cours de la semaine dernière, n'a en fait pas pu être abordé. Il avait été convenu tout d'abord qu'un document de travail serait préparé par MM. Vinck et Hirsch de manière à faciliter la discussion. L'étude de ce document, pour des raisons diverses, a été reportée de jour en jour et une première lecture n'a pu en être faite que samedi.

Dimanche dernier, une discussion surgit au sujet du problème de la péréquation en général, mettant en opposition la Délégation française et la Délégation allemande. M. Monnet soutenait que la seule justification d'une péréquation des prix et de l'aide que devait fournir un pays quelconque à la caisse de péréquation était les déplacements de production. Je n'eus pas le temps de protester contre une thèse semblable. M. Halstein, chef de la Délégation allemande, demanda la parole pour s'poser à cette approche du problème. Il exposa qu'il avait évité de présenter la question sous cet angle à ses nationaux. Faire de la péréquation une affaire purement commerciale, c'était entrer dans une discussion sans issue sur les différentes modalités de l'opération. Il avait toujours, quant à lui, soutenu que l'Allemagne avait le devoir d'alimenter la caisse de péréquation en faveur des charbonnages belges, tout d'abord parce qu'il s'agissait d'un acte de solidarité vis-à-vis d'un



...

partenaire de la communauté se trouvant dans des conditions géologiques défavorables, puis ensuite parce qu'une telle opération devait empêcher une hausse de la moyenne des prix dans le complexe. Sans doute, ajoutait M. Halstein, pouvons-nous espérer certaines compensations, notamment dans le domaine des déplacements de production mais ce n'est pas là une contrepartie proprement dite. La Délégation néerlandaise appuya cette façon de voir et précisa que son aide à la Belgique avait moins une raison logique qu'une raison politique.

La séance fut interrompue à ce moment pour permettre des discussions privées entre M. Monnet et M. Halstein et ne reprit que dans l'après-midi.

Il était trop tard, à ce moment, pour aborder le problème de fond et il fut convenu que l'ensemble de la question serait repris le 5 janvier.

Les différentes Commissions ont travaillé la semaine dernière et ont mis au point un projet de traité définitif où seuls sont réservés les articles sur les ententes et les fusions de sociétés.

Dans l'intervalle des fêtes, le secrétariat de M. Monnet préparera un avant-projet d'accord sur la période de démarrage.